



*Adhérer ?  
Oui, mais comment ?*

L'adhésion à l'association est valable pour l'année en cours et la cotisation est de 60€.

Par courrier en nous retournant le formulaire d'adhésion rempli, accompagné d'un chèque du montant de la cotisation de 60 € à l'ordre de l'Apei des 2 Vallées à l'adresse suivante :

Apei des 2 Vallées - Siège Social  
1, rue Queue d'Ham - 02600 COYOLLES  
03.23.96.53.47 - association@apei2vallees.eu

Retrouvez plus d'infos sur [www.apei2vallees.eu](http://www.apei2vallees.eu)  
ou [www.facebook.com/apei2vallees](https://www.facebook.com/apei2vallees)



*Le saviez-vous ?*

66% du montant des cotisations et des dons sont déductibles de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.  
(article 200 du Code Général des Impôts)  
Pour en bénéficier, vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus.

A titre d'exemple, un don de 100 € permet une réduction d'impôt de 66 €, et vous revient donc à 34 €.  
Notre cotisation de 60 € revient à 20,40 €.



**Apei des 2 Vallées**  
Sud de l'Aisne

*J'adhère !*



L'Apei des 2 Vallées soutient les personnes en situation de handicap mental et leurs familles.

# J'adhère = je m'engage !

Dans le sud de l'Aisne, l'Apei des 2 Vallées est :

- une association de proximité
- membre d'un réseau national

Elle propose :

- un accompagnement de qualité pour les personnes en situation de handicap
- un soutien pour les familles et les aidants



## 10 bonnes raisons d'adhérer

- 1 être accueilli, écouté en tant que parent et se sentir moins isolé,
- 2 rencontrer d'autres familles confrontées aux mêmes réalités,
- 3 participer à la vie associative, à ses fêtes et aux orientations de l'association en votant lors de l'Assemblée Générale
- 4 être soutenu pour trouver une solution d'accompagnement adaptée à son enfant
- 5 faire entendre votre voix auprès des pouvoirs publics,

- 6 être informé sur vos droits et être conseillé dans vos démarches
- 7 accéder à des contrats d'assurances adaptés pour les familles (assurance scolaire, responsabilité civile – vie privée tuteur / curateur familial – rente-survie)
- 8 bénéficier de réductions de 10 % sur les prestations aux particuliers des ESAT et de 5% sur les produits du Magasin «Les Jardins du Cèdre» et offres privilégiées.
- 9 recevoir régulièrement de l'information nationale (revue 'vivre ensemble') et locale (Horizons et C'd'actu)
- 10 être solidaire et faire partie d'un grand réseau national rassemblant 55 000 familles